

Enquête Publique  
14/02/2022 - 16/03/2022

Mise en compatibilité du PLUiH  
Arrêté du président de la CCPCAM  
n°2022-URBA-001 du 20/01/2022

Dossier n° E21000194/35  
du Tribunal Administratif de Rennes

**Enquête Publique relative au projet de  
mise en compatibilité n°1 du PLUiH de la  
communauté de communes  
« Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime »  
avec une déclaration de projet portant sur  
l'implantation du centre de secours de  
Crozon.**

---

**Procès Verbal de Synthèse des observations**

---

L'enquête publique s'est déroulée comme prévu du lundi 14 février au mercredi 16 mars 2022. Le public a pu contribuer à l'enquête publique en présentiel, les conditions sanitaires d'accueil du public ont été respectées.

J'ai tenu, pendant cette période, les deux permanences fixées et j'ai reçu 2 intervenants.

J'ai enregistré 1 observation orale, 1 courrier, 1 courriel et il y a eu 1 inscription sur le registre d'enquête.

Des riverains et un particulier se sont exprimés.

## Observations du public

Les thèmes suivants ont été abordés : le cadre de vie des riverains et l'entrée de ville de la commune de Crozon.

1 avis défavorable a été émis.

8 propositions ont été émises et 1 observation divers a été déposée.

### 1.1 Cadre de vie des riverains

**M. et Mme BODIVIT Hélène (O1, C1)** soulignent l'importance à attacher au futur cadre de vie des riverains.

Ils s'interrogent sur la hauteur des constructions, le positionnement de l'antenne, le positionnement de l'accès sur le boulevard de Sligo.

Ils émettent les propositions suivantes :

Proposition 1 : Entrée des véhicules pompiers route de Lamboëzer

Proposition 2 : Respect de l'environnement (arbres, haies, ...) donnant sur le boulevard de Sligo

Proposition 3 : Pas de grande entrée sur le boulevard de Sligo

Proposition 4 : Arborer le parking des véhicules administratifs et personnels

Proposition 5 : Positionner l'antenne au plus près du rond-point et en limiter la hauteur et la largeur

Proposition 6 : Réfléchir à une architecture des bâtiments de qualité (pierres, bois,...) pour les riverains

Proposition 7 : Sécuriser la circulation en réduisant la vitesse boulevard de Sligo

### 1.2 Entrée de ville de la commune de Crozon

**M. et Mme BODIVIC Hélène (O1, C1)** soulignent également l'importance de l'intégration paysagère qui se doit d'être réussie en entrée de ville pour l'image de marque de la commune de Crozon.

**M. YVON SEVELLEC (M1)** est défavorable au projet d'implantation. Il argumente sur le site choisi (qui fait l'objet d'une désignation cadastrale erratique) qui aura pour effet de dégrader l'entrée de ville en favorisant une extension d'urbanisation sur un secteur qui a conservé son caractère naturel et qu'il serait préférable de préserver.

Proposition 8 : Reconstruire le centre de secours sur son site actuel, pérennisant sa présence

rassurante au cœur de la cité tout en la vitalisant.

### 1.3 Divers

**Mme Chantal MAMMANI (R1)** demande au nom de la famille MAMMANI que soit attribué le nom de Louis-A-MAMMANI au futur centre de secours de Crozon. Son grand-père ayant été le « créateur » de ce corps des pompiers.

## Observations du Commissaire Enquêteur

- Pouvez-vous confirmer la dénomination de la parcelle concernée par le projet, annoncée en introduction BO 328, mais aussi HO 328 pages 5, 31, 32, 33, 34, 35 et 45 sur la notice de présentation ainsi que pages 11 et 12 de la notice de présentation au titre de l'article R.153-8 du code de l'environnement. S'agit-il d'une coquille ?
- Le projet est situé en extension de l'enveloppe urbaine, est-il compatible avec la loi « climat et résilience » du 22 août 2021 fixant l'ambition de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ?
- Le plan thématique du PLUiH comporte une trame graphique sur l'intégralité de la parcelle BO 328, au travers d'une zone de présomption de prescriptions archéologiques. Des mesures de détection du patrimoine archéologique ont-elles été menées ?
- L'avis de l'Autorité environnementale est basé sur un accès prévu uniquement côté Est permettant de limiter le risque de nuisances sonores vis-à-vis des habitations riveraines, envisagez-vous une évaluation complémentaires des mesures sonores liée à l'ouverture sur le Boulevard de Sligo ?

Fait à CROZON, le 16 mars 2022



Catherine DESBORDES